

Séance du 28 juillet 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, M. Larralde, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; M. Gommez-Vaez à M. Pommiez ; Mme Chevrel à Mme Boé.

EXCUSE : M. Sarhy.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : OFFICE DE COMMERCE - Marché de Noël 2005

Mme DUFRENE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'Office de Commerce propose de reconduire l'organisation du marché de Noël qui a vu le jour pour sa première édition en décembre 2004.

La manifestation située place du Réduit, pont Mayou et place de la Liberté a connu un vrai succès et a accueilli de nombreux visiteurs en provenance de la région mais aussi transfrontaliers.

L'attractivité de ce projet s'est donc vérifiée et l'édition 2005 qui aura lieu du 2 au 24 décembre 2005 regroupera 77 chalets, répartis comme en 2004 entre la place du Réduit et la place de la Liberté. Ceci constitue une extension non négligeable par rapport à l'an dernier où 66 chalets avaient été installés. Elle permettra non seulement d'accroître l'intérêt commercial du marché de Noël mais aussi de se rapprocher de son équilibre budgétaire en augmentant les recettes dans lesquelles figureront pour la première fois les droits de place (pour mémoire les exposants de l'édition 2004 avaient bénéficié de l'exonération).

La tarification est calculée à partir d'une base forfaitaire de 125 € correspondant au droit de taxe d'un chalet simple pour la durée totale du marché de Noël. Ce tarif est comparable à celui appliqué par exemple par la Ville de Strasbourg, référence en matière d'organisation de marché de Noël.

Sur cette base, l'Office de Commerce sollicite cette année l'exonération partielle des droits de place à hauteur de 50% en précisant qu'ils seront appliqués intégralement à partir de 2006. Par ailleurs, il propose aux exposants la possibilité de participer au marché de Noël durant une période limitée, soit du 02 au 13 décembre ou du 14 au 24 décembre 2005.

D'autre part, après le 24 décembre 2005, date de clôture du marché de Noël, il a paru intéressant de profiter de la présence des chalets pour poursuivre l'animation de la ville en installant des artisans en lieu et place des commerçants. S'agissant d'une opération visant à promouvoir l'artisanat d'art local, il est proposé l'exonération totale des droits de place pour les artisans exposant entre le 25 et le 31 décembre 2005.

En conséquence, il vous est demandé :

- de fixer ainsi les droits de place du marché de Noël 2005 :
 - Chalet simple : 31,25 € pour une demi-période, 62,50 € pour la durée totale ;
 - Chalet double et Point Gourmand : 62,50 € pour une demi-période, 125 € pour la durée totale ;
- d'approuver l'exonération des droits de place pour les artisans exposant du 25 au 31 décembre 2005.

Adopté.

Mme Lougarot et M. Larralde ne prennent pas part au vote.

Ont signé au registre les membres présents.